



**Patricia DUMON EIRL**

09.51.88.07.31

[www.repas-domicile-89.fr](http://www.repas-domicile-89.fr)

## **Avantages fiscaux et aides des services à la personne**

Le secteur des services à la personne bénéficie d'un cadre fiscal et social spécifique mis en place par les pouvoirs publics afin d'assurer son développement.

### **Des avantages fiscaux**

- Crédit d'impôt pour les particuliers,
- Exonérations de TVA pour les associations ou taux réduits de TVA pour les entreprises pour certaines activités SAP,

### **Et aussi des aides financières**

En plus des avantages fiscaux et sociaux, des aides existent pour soutenir certains publics : personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes, personnes en situation de handicap :

- Allocation personnalisée d'autonomie,
- Prestation de compensation du handicap,
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé,

Plus d'infos ?

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>